REPUBLIQUE FRANCAISE

PROCES VERBAL DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département MORBIHAN

Arrondissement de Pontivy Commune de Radenac
Séance du 02/03/2019

Date de la convocation

25/02/2019

Date d'affichage

25/02/2019

Nombre de membres

Afférents au conseil municipal : 11 En exercice : 8 Votants : L' an 2019, le 2 Mars à 10 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Radenac, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : M. LE BRETON Bernard, Maire, M. GICQUEL David, Mme GICQUEL Claudine (jusqu'à 10H45), M. LE NORMAND Kléber, M. LE BRETON Pierrick, M. ALLAIN Philippe (jusqu'à 11H58), M. PIRIO Philippe, Mme CORFMAT Katell (arrivée à 10H06).

Excusés : M. DEDIEU Philippe, Mme EVEN Magali, Mme VÉRA Aurélie Excusés ayant donné procuration : Mme Claudine GICQUEL à Mr David GICQUEL, Mr Philippe ALLAIN à Mr Kléber LE NORMAND

Secrétaire de séance : M. GICQUEL David

Ordre du jour:

- Comptes administratifs et de gestion 2018,
- Convention école Saint-Louis,
- Médecine professionnelle et préventive : Modification convention,
- RGPD : Convention avec le CDG,
- Vote des taux des contributions directes Année 2019,
- Demandes d'aide (Commission aide sociale),
- Révision loyer de la Résidence Alexis LOUER,
- Travaux aménagement du bourg,
- Travaux : Eglise et accessibilité des bâtiments communaux,
- Décisions prises dans le cadre de la délégation de signature,
- Demandes de subvention,
- Divers

Monsieur le Maire met à l'approbation le compte rendu de la séance du 22 décembre 2018. Le Compte rendu du 22 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire aborde ensuite l'ordre du jour de la séance.

Objet de la délibération : Comptes administratif et de gestion 2018 : Lotissement Le Clos du Parc (Délib. 2019-03-01)

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif de l'exercice 2018 et expose les développements et les explications nécessaires.

Sous la présidence de monsieur David GICQUEL, 1° Adjoint au Maire et hors de la présence de monsieur Bernard LE BRETON, Maire, le conseil municipal approuve le compte administratif 2018 et le compte de gestion du Trésorier, madame Isabelle BEUDARD, laissant apparaître un excédent de 16 403.18 € en fonctionnement et un déficit d'investissement de 68 164.60 € soit un déficit global cumulé de 51 761.42 €.

Objet de la délibération : Comptes administratif et de gestion 2018 : Budget Panneaux Photovoltaïques (Délib. 2019-03-02)

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif de l'exercice 2018 et expose les développements et les explications nécessaires.

Sous la présidence de monsieur David GICQUEL, 1° Adjoint au Maire et hors de la présence de monsieur Bernard LE BRETON, Maire, le conseil municipal approuve le compte administratif 2018 et le compte de gestion du Trésorier, madame Isabelle BEUDARD, laissant apparaître un excédent de 498.92 € en fonctionnement et un excédent d'investissement de 3 179.27 € soit un excédent de clôture de 3 678.19 €.

Objet de la délibération : Comptes administratif et de gestion 2018 : Budget Commune (Délib. 2019-03-03)

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif de l'exercice 2018 et expose les développements et les explications nécessaires.

Sous la présidence de monsieur David GICQUEL, 1° Adjoint au Maire et hors de la présence de monsieur Bernard LE BRETON, Maire, le conseil municipal approuve le compte administratif 2018 et le compte de gestion du Trésorier, madame Isabelle BEUDARD, laissant apparaître un excédent de 111 891.45 € en fonctionnement et un déficit d'investissement de 53 578.40 €.

Objet de la délibération : Convention école Saint-Louis (Délib. 2019-03-04)

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le versement de la subvention dans le cadre de la convention avec l'école privée Saint-Louis.

L'effectif à prendre en compte est de 84 élèves dont 36 en maternelle et 48 en élémentaire.

Il est proposé de verser à l'Ecole St-Louis, une subvention d'un montant de 58 792.00 € au titre du contrat d'Association.

Le Conseil Municipal pour l'année 2019 décide à l'unanimité de verser à l'Ecole Saint-Louis une subvention d'un montant de 58 792.00 €.

Objet de la délibération : CDGFPT : Organisation de la médecine professionnelle et préventive (Délib. 2019-03-05)

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée la nouvelle convention d'adhésion de la commune au service de médecine professionnelle et préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan.

Il est précisé que le coût facturé de la visite médicale est de 72 €.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la nouvelle convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan.

Objet de la délibération : CDGFPT : Conventions d'accès aux services facultatifs + accompagnement à la gestion des données personnelles et nomination d'un délégué à la protection des données (Délib. 2019-03/06 & 07)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan pour bénéficier des services facultatifs proposés par celui-ci et notamment de la mise en place de la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD). De plus, le conseil municipal décide que le délégué désigné par la commune sera celui du centre de gestion du Morbihan.

Objet de la délibération : Vote des taux des contributions directes - Année 2019 (Délib. 2019-03-08)

Après délibération et exposé des produits escomptés, le Conseil Municipal décide de fixer les taux de 2019 à savoir :

Taxe d'habitation : 10.34 % Foncier bâti : 16.77 % Foncier non bâti : 44.85 %

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la commission aide sociale réunie le 28 février 2019 a étudié deux dossiers d'aide sociale à l'hébergement.

Ces dossiers concernent deux personnes dont une à la Résidence les 4 couleurs à Loudéac (22600) et l'autre dans un Foyer Occupationnel d'Accueil (FOA) à PLERNEUF (22170).

Objet de la délibération : Loyer : Résidence Alexis LOUER (Délib. 201-03-10)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que loyer de la résidence Alexis LOUER facturé par Bretagne Sud Habitat est de 1 230.58 € au 01 janvier 2019.

Sur proposition de la commission aide sociale, le conseil municipal décide de fixer à 153.82 € le montant du loyer dû par les résidents à compter du 1er mars 2019 et d'appliquer à compter du 1er janvier 2020 le montant du loyer facturé par Bretagne Sud Habitat.

<u>Objet de la délibération :</u> Travaux : Accessibilité des différents bâtiments communaux (Délib. 2019-03-11A &B) + Demande de subvention

Monsieur le Maire rend compte de la consultation relative à la mise en conformité de l'accessibilité des différents bâtiments communaux.

Deux entreprises ont répondu à la consultation à savoir Breiz Access solution et la SARL LAURENT.

Monsieur le Maire précise que les travaux portent sur les édifices suivants : Mairie, Eglise, Bibliothèque, Stade et la salle Saint-Fiacre. Ces travaux consistent notamment par la mise en place des pictogrammes, de dalle podotactile mais aussi la matérialisation d'emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite.

Le Conseil Municipal retient le devis de Breiz Access Solution pour un montant de 11 714.80 € H.T. et sollicite les différentes subventions pour la réalisation de ces travaux.

Objet de la délibération : Subvention : Travaux Eglise (Délib. 2019-03-12)

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la possibilité de bénéficier d'aide pour les travaux de mise en conformité de l'Eglise conformément à l'avis de la commission d'arrondissement de sécurité.

Le coût des travaux est estimé à 27 000.00 € H.T.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter les différentes subventions pour la réalisation de ces travaux.

Le conseil municipal sollicite toutes les aides pouvant être attribuées pour financer ces travaux et notamment auprès du Conseil Départemental et de l'Etat.

Objet de la délibération : Délégation de signature : Frais de fonctionnement écoles (Délib. 2019-03-13)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le montant de la participation de la Commune aux frais de fonctionnement des écoles publiques de :

- Commune de Saint-Jean Brévelay est de **2 600.23** € pour 1 élève correspondant à 1 285.87 € pour l'année 2016 et 1 314.36 € pour l'année 2017 (enfant scolarisé à l'école maternelle),
- Commune de Rohan est de 1 486.56 € pour 2 élèves ;
- Commune de Réguiny est de 7 929.13 € pour 6 élèves en classe maternelle et 5 en classe élémentaire.

Le conseil municipal prend acte de la participation aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et primaires conformément à la délibération 2017-02-07A du 08 février 2017.

Le Conseil Municipal, après examen des demandes écrites reçues à ce jour, décide de voter les subventions et participations suivantes :

Subventions:

- Ecole du Plasker de Locminé	465.00 €
- Chambre des métiers et de l'Artisanat Vannes	50.00 €
- La Banque alimentaire	300.00 €
- Association Plein Air	55.00 €
- ACCA de Radenac	575.00 €
- Amicale des pêcheurs de Radenac	475.00 €
- Association Anciens combattants de Radenac	350.00 €
- Association Radenac Sports Loisirs	80.00€
- La Vigilante	1 000.00 €

Participations:

 Banque alimentaire (Adhésion/cotisation 2019) 	80.00€
- Comice Agricole du pays de l'oust (0.38€*1073)	407.74 € (A titre indicatif cf. délib. du 22/12/2018)
- Association Maires du Morbihan	307.54 €
- ADMR Réguiny et sa région	1 415.00 € *
- Fond Départemental du FSL (Conseil Départ.)	107.30 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas donner suite aux demandes de subvention suivantes : "Kevrenn Bro Logunec'h, Les Restos du Coeur, AFSEP(sclérose en plaques), ATES (économie sociale et solidaire), GEM L'Harmonie, Radio Bro Gwened, AFM Téléthon, ADAPEI (Les Papillons Blancs), EM2S (Entente Morbihannaise du Sport Scolaire), Rêves de clown, Solidarité Paysans, Secours Catholique, UD des Sapeurs-Pompiers du Morbihan, Eau et rivières, EFFAIT (Ecoute familiale information toxicomanie), FAVEC, La ligue contre le cancer, Association des Laryngectomisés et mutilés de la voix de Bretagne, AFP du Morbihan, Amicale AG2R de la vallée de l'Oust, Judo Club de Josselin, Twirling Club Guégon, Bus épicerie (Mme CAIL et Mr GENATCHE)

* Le conseil municipal est informé que le montant de la subvention pour l'ADMR ne sera pas versé cette année afin de compenser le coût des travaux d'aménagement du bureau mis à disposition.

Il est précisé que monsieur David GICQUEL s'est abstenu pour le vote de la subvention pour l'Association Radenac Sports Loisirs et monsieur Kléber LE NORMAND pour le vote de la subvention pour la Vigilante.

Objet de la délibération : Divers : Abattage de chêne + Peinture local ADMR (Délib. 2019-03-15)

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée les demandes, d'une part d'abattage d'un chêne dans la rue du Tertre et d'autre part la rénovation du local ADMR basé à l'étage de la Mairie.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'abattage d'un chêne situé en limite de propriété de la Résidence Désiré Ethoré et valide le devis d'Alain PASCO d'un montant de 2 480.00 € H.T.

Objet de la délibération : Vente d'une partie de la VC 2013 à Saint-Fiacre (Délib. 2019-03-16)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la demande de Madame Anne-Marie RIBOUCHON résidant au 25 Saint-Fiacre en vue d'acquérir une partie de le voie communale n° 203 (une bande d'environ 1.50 m de largeur) qui borde sa propriété (parcelle ZV 84).

Monsieur le Maire précise que l'article L141-3 du code de la voirie routière stipule que "les délibérations concernant le classement et le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie".

Considérant que le déclassement de la partie de voie n'a pas d'incidence sur la desserte ou sur la circulation assurées par cette portion de voie.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de déclasser une partie de la voie communale n° 203 située à l'intérieur de l'agglomération "Saint-Fiacre" et de fixer à **2.50 €** le prix du mètre carré.

INFORMATIONS

- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire propose de fixer la date du prochain conseil municipal pour le vote des budgets 2019 au 28 mars 2019 à

20H00 et engage une réflexion sur les différents travaux et achats à programmer à savoir :

- Travaux de voirie (50 000 €), Eglise (27 000 €), Accessibilité des différents bâtiments communaux (12 000 €), Réfection du Pont Meur (solde) ; Etude d'aménagement de sécurité : Bois de Lambilly, la Bottine ;
- Achat de matériel de signalisation (5000 €), Tracteur épareuse (60 000 €), remplacement du matériel roulant (fourgon, tondeuse ...) ;
- Pour l'école Saint-Louis prévoir la participation pour le spectacle de rue lors de l'inauguration du centre bourg mais aussi l'équipement de tableaux numériques ;
 - Pour le personnel communal intégrer la participation à la prévoyance comme cela est fait dans le privé.
 - Devenir du jardin près de la bibliothèque (jardin partagé ?).

- DIVERS

* Terrain rue de la Maladrie

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le lot A à bâtir dans la rue de la Maladrie est à nouveau disponible. Mr Léon JENIE a appelé le 25 février pour préciser qu'il renonçait à cette acquisition.

- * Nettoyage des locaux : une démonstration d'une auto laveuse a été réalisée à la salle Saint-Fiacre (le coût d'une acquisition est de 2 450 € H.T.)
- * Inauguration du Centre bourg

Il est rappelé que l'inauguration du centre bourg se déroulera le samedi 30 mars à 11 H 00 avec la participation des enfants de l'école Saint-Louis. La population est cordialement invitée à y participer.

* Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Par délibération du 25 février 2019 le conseil communautaire de Pontivy Communauté a arrêté le projet de plan local d'urbanisme intercommunal. L'approbation de ce document devrait intervenir en décembre 2019.

* Travaux d'alimentation d'eau potable

Des travaux d'alimentation d'eau potable ont démarré pour une durée de 6 semaines en partant du Herbon jusqu'à la Chouannière en Pleugriffet. Il est prévu le remplacement d'une bouche à incendie.

* Grand débat national

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le registre mis à disposition du public n'a recueilli aucune remarque ni mention.

* Elections Européennes

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les élections Européennes se dérouleront le dimanche 26 mai 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 H 18.

Conseil Municipal du 02 mars 2019 comprenant les délibérations du numéro 2019/03/01 au 2019/03/16.

Affiché, le 15 mars 2019

Le Maire,

Bernard LE BRETON